

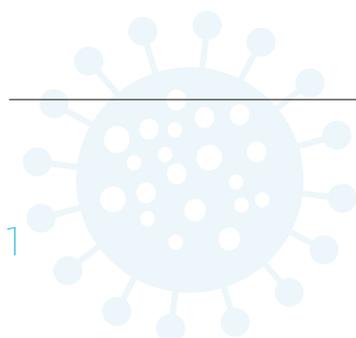
Directive Stratégique: Réponse Gestion des Déchets Solides au COVID-19

Contexte

La pandémie COVID-19 perturbe la vie des populations dans le monde entier et affecte également la gestion des déchets. A côté du confinement et des mesures de distance physique, la perturbation ou la défaillance des services de base urbains, notamment **la collecte, le traitement et l'élimination des déchets**, essentiels pour l'hygiène et la santé publique, pose de nouveaux défis. La modification des habitudes quotidiennes impacte la quantité et le type de déchets produits par les ménages et les espaces publics, et les déchets infectieux et médicaux, y compris les masques et les tissus usagés, qui constituent une menace potentielle pouvant contaminer le flux de déchets municipaux. Ces changements entraînent également l'arrêt temporaire de certaines activités de la chaîne de valeur des déchets (par exemple, les produits recyclables ne sont pas achetés par les recycleurs), ce qui a un impact sur les moyens de subsistance des plus vulnérables (par exemple, les récupérateurs des matériaux) ainsi que sur la récupération des matériaux. Il est nécessaire d'éliminer de manière adéquate et sûre les déchets collectés auprès des ménages et des établissements médicaux qui traitent le COVID-19. Les municipalités doivent donc :

- ▶ Poursuivre leurs services de gestion des déchets.
- ▶ Apporter des **changements temporaires à leurs opérations de gestion des déchets** en utilisant les ressources existantes et trouver des solutions à impact rapide pour maintenir la continuité et l'efficacité des opérations.
- ▶ Prendre l'initiative **d'atténuer les risques pour les personnes impliquées** de manière formelle et informelle dans **les opérations de gestion des déchets de la ville et pour les bénéficiaires de ces services**.

Bien qu'il existe plusieurs directives sur le traitement des déchets des établissements de santé (voir les références ci-dessous), des lacunes existent quant aux recommandations sur la manière d'adapter les services réguliers de gestion des déchets municipaux à une situation de pandémie. La présente directive vise à remédier à cette situation et à aider les décideurs à élaborer une stratégie de gestion des déchets solides en réponse à la situation COVID-19.



Zones critiques de gestion des déchets nécessitant une attention particulière au regard du COVID-19



Stratégie en 10 points pour les opérations de gestion des déchets solides dans le cadre du COVID-19

1. **Cartographier les sources de génération de déchets afin d'identifier les changements dans les quantités et flux de déchets, et d'accroître l'utilisation efficace des ressources, notamment**
 - a) Les lieux générant des **déchets dangereux** de soins de santé affectés par COVID-19 (par exemple, les hôpitaux, les centres de soins à domicile, les laboratoires d'essais, les centres de quarantaine).
 - b) Les lieux où la **production de déchets a diminué** grâce à des mesures préventives, tels que les écoles, les complexes commerciaux, les lieux publics.
 - c) Les lieux où il y a des **décharges sauvages**.

2. Séparer les déchets infectieux dans les ménages

- a) Idéalement, **tous les déchets potentiellement infectieux** devraient être mis dans un sac (double si possible) et scellés. Ils doivent être manipulés comme des déchets résiduels, et non destinés à la récupération de matériaux. Un **sac coloré pourrait être attribué** aux déchets potentiellement infectieux.
- b) S'il n'est pas possible de séparer les déchets potentiellement infectieux des autres déchets, alors tous les déchets de ce ménage doivent être placés dans un sac (double si possible) et scellés, qui doit être manipulé comme déchet résiduel.
- c) Il est également recommandé de distribuer des sacs poubelle aux ménages, en particulier dans les zones à faibles revenus et les quartiers informels.
- d) La réduction des déchets doit être encouragée par le biais des 5R (Repenser, Refuser, Réduire, Réutiliser et Recycler).

3. Maintenir et développer les services de collecte des déchets

- a) **Les ressources humaines et financières, ainsi que les actifs destinés à la collecte des déchets** doivent être réaffectés sur la base de la cartographie des sources de production de déchets (point 1).
- b) Des services réguliers et accrus de collecte des déchets devraient être fournis aux sources identifiées COVID-19, en particulier les hôpitaux.
- c) La fréquence et la couverture de la collecte des déchets doivent être augmentées dans les communautés ayant des points de collecte communs et une forte densité de population, en particulier les quartiers informels. Une ligne d'assistance téléphonique pourrait être mise en place pour améliorer les services de collecte des déchets et fournir des informations sur les calendriers de collecte, les services spéciaux et les directives.
- d) Les contacts étroits entre personnes doivent être réduits lors de la collecte des déchets, en particulier lors de la collecte porte à porte.

4. Assurer un traitement et une élimination sûrs des déchets

- a) **Le stockage temporaire sur site et le traitement thermique des déchets potentiellement infectieux** provenant de toutes les sources identifiées dans la ville doivent être mis en œuvre.
- b) Si le traitement thermique des déchets infectieux n'est pas possible, des mesures adéquates et sûres de mise en décharge sanitaire doivent être mises en place. Pendant toute la durée de la pandémie, les déchets collectés doivent être placés dans des cellules séparées, couvertes au moins quotidiennement avec du matériel disponible localement et dont l'accès est limité à quelques personnes. Voir le guide vidéo de l'ISWA: "[How to Dispose of Healthcare waste in Landfills](#)".
- c) Les matériaux destinés aux installations de récupération multi-matériaux doivent également être stockés temporairement sur place, si possible pendant 72 heures (cette durée est suggérée sur la base des études actuelles et sera réajustée en fonction des nouveaux développements).

- d) Les matériaux collectés peuvent être recyclés après avoir été stockés pendant une durée appropriée, en fonction du matériau et des dernières données sur le temps de survie du virus. Tenez-vous au courant du temps de survie du virus sur différentes surfaces (par exemple, via les centres de ressources COVID-19 en ligne) et adaptez les mesures en conséquence.
- e) **Des autorisations temporaires** doivent être accordées aux collecteurs de déchets **pour le stockage des déchets collectés avant leur traitement** ainsi qu'aux installations de traitement des déchets.

5. Protéger les travailleurs du secteur des déchets, formel et informel

- a) **Tous les travailleurs, formels et informels, doivent être formés aux risques** et dangers associés à l'exposition au virus, ainsi qu'aux protocoles applicables au milieu de travail appropriés pour prévenir/réduire la probabilité d'exposition et d'infection. La session de formation pourrait par exemple comprendre des exercices de simulation.
- b) **Les mesures d'hygiène de base**, telles que le lavage régulier des mains, doivent être encouragées et des moyens doivent être fournis. Un système de **contrôle régulier de l'état de santé** (par exemple, vérification quotidienne de la température corporelle) doit également être mis en place pour les travailleurs.
- c) Des stratégies visant à réduire les interactions humaines et à garantir la distance entre les travailleurs sur le lieu de travail devraient être mises en place et les horaires de travail pourraient être révisés.
- d) **Des pratiques de travail sûres, des équipements de protection individuelle (EPI)**, tels que des gants résistants aux perforations, une protection du visage et des yeux, doivent être fournis, ainsi qu'une formation sur l'enlèvement et l'élimination ou l'entretien appropriés de ces équipements (WIEGO recommandation pour les travailleurs du secteur des déchets).
- e) Il faut considérer les manières de **pallier à la perte des moyens de subsistance des travailleurs du secteur informel des déchets** en coordonnant avec l'association locale des récupérateurs des matériaux, les ONG et d'autres groupes concernés pour l'achat de produits de première nécessité, tels que des kits d'hygiène et des stocks de nourriture.

6. Communiquer régulièrement avec les citoyens et les parties prenantes

- a) **Le nouveau calendrier de collecte et les autres changements connexes** dans le système de gestion des déchets des villes doivent être **communiqués** par la radio, les journaux, les médias sociaux et d'autres canaux.
- b) Les citoyens doivent éliminer les déchets conformément aux directives fournies par la ville.
- c) L'élimination doit se faire uniquement dans des lieux désignés, afin d'éviter la formation de décharges incontrôlées et pour permettre aux équipes d'urgence de maintenir efficacement l'hygiène dans la ville. Des amendes pourraient également être associées aux décharges illégales.

7. S'engager avec les parties prenantes

- a) **Engager et consulter les parties prenantes du flux de déchets, formelles et informelles**, afin d'identifier les rôles et les responsabilités pour coordonner les stratégies de collecte et de traitement sûrs des déchets, et améliorer le plan d'intervention.
- b) **Coordonner avec les travailleurs informels** pour maintenir et développer les services de collecte dans les zones à faibles revenus et profiter de la situation pour **renforcer le secteur informel**.
- c) **La collaboration doit être explorée** entre les ONG et les opérateurs de gestion des déchets pour les fonds/initiatives de responsabilité sociale des entreprises, en particulier dans le contexte de l'accès aux kits EPI pour les travailleurs du secteur des déchets et de la sensibilisation.

8. Accélérer les procédures de passation de marchés

- a) Les équipements de sécurité pour les travailleurs devraient être achetés et distribués, y compris aux travailleurs informels, idéalement le plus rapidement possible.
- b) **Des bacs de stockage supplémentaires** et des camions de collecte doivent être loués si nécessaire. Il convient de promouvoir la coordination entre les quartiers voisins pour améliorer l'efficacité.
- c) Les fonds centraux et étatiques doivent être examinés afin de déterminer s'il est possible de réorienter les fonds des programmes existants vers les activités liées au COVID-19.

9. Appliquer les recommandations nationales et internationales en matière de soins de santé et de déchets médicaux

- a) **Les directives nationales relatives à la manipulation des déchets médicaux doivent être suivies. S'il n'existe pas de directives, les directives internationales de l'OMS** doivent être appliquées ([Safe management of wastes from health-care activities](#)).
- b) Les déchets médicaux collectés doivent être incinérés. Les autres possibilités de traitement des déchets médicaux peuvent être consultées à l'adresse suivante [Le compendium des technologies du PNUE](#).

10. Concevoir des scénarios et des plans d'urgence

- a) Apprendre des autres pays en matière de progression/schémas COVID-19 et le prendre en compte à chaque phase du processus de planification.
- b) Des évaluations des risques liés à l'interruption du service (par exemple, pénurie de personnel et d'équipements, fermeture des unités de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets) doivent être effectuées.

BON À SAVOIR



- *La gestion des déchets doit être considérée comme un service essentiel.*
- *Les scientifiques ont découvert que le COVID-19 était détectable jusqu'à 4 heures sur le cuivre, jusqu'à 24 heures sur le carton et jusqu'à 2 à 3 jours sur le plastique et l'acier inoxydable.*
- *Les déchets potentiellement infectieux sont considérés comme tous les articles pouvant avoir une charge virale élevée, tels que les gants, les mouchoirs, les couches, les masques, les articles usagés provenant de personnes atteintes du COVID-19 et autres.*
- *Les informations sur le COVID-19 sont régulièrement mises à jour, suivez les nouveaux développements.*

Études de cas

La stratégie en 10 points ci-dessus devrait guider les décideurs dans la résolution des problèmes de gestion des déchets solides et élaborer une réponse globale. Les études de cas suivantes servent de référence.

ESTONIE

- ▶ Les déchets des personnes infectées/en quarantaine et non infectées doivent être collectés séparément, placés dans un sac en plastique, scellés et éliminés comme déchets municipaux mélangés.
- ▶ Pas de tri à la source des déchets pendant la période d'infection dans les ménages où des cas suspects/positifs ont été recensés.
- ▶ Les déchets collectés auprès des personnes non infectées ne doivent être traités et séparés qu'après une période d'attente d'au moins 72 heures.
- ▶ Éviter les paiements en espèces, utiliser régulièrement un désinfectant pour nettoyer le lecteur de carte d'identité, le terminal de paiement par carte et les autres surfaces très utilisées.

ALLEMAGNE

- ▶ Tous les déchets doivent être mis dans des sacs bien fermés.
- ▶ Les mouchoirs, les tissus et les déchets similaires, ainsi que les déchets d'origine alimentaire, doivent être éliminés en tant que déchets résiduels.
- ▶ Séparation à la source des déchets limitée pour les ménages ayant des cas suspects/positifs. Cependant, le verre et les emballages de consignation, ainsi que les déchets électriques et électroniques, les piles et les produits chimiques doivent être éliminés séparément comme d'habitude après la levée de la quarantaine / la récupération suite au COVID-19.
- ▶ Les autres ménages doivent poursuivre la séparation des déchets comme précédemment, pour éviter de dépasser les capacités des installations d'incinération des déchets. Les ménages infectés doivent stocker les sacs de déchets résiduels dans des pièces inaccessibles aux autres personnes/animaux aussi longtemps que possible (par exemple sur le balcon) et ne les sortir que peu de temps avant la collecte.

INDE

- ▶ Sacs de déchets généraux à manipuler selon les règles de gestion des déchets solides.
 - ▶ Sacs de déchets COVID-19, y compris les déchets biomédicaux, à emballer dans des sacs jaunes à double couche marqués COVID-19.
 - ▶ Des EPI spéciaux pour le personnel chargé de la collecte et de la manipulation de ces déchets ont été annoncés ; ils comprennent des masques à trois couches, des tabliers/blouses antiéclaboussures, des gants en nitrile, des bottes et des lunettes de sécurité.
- Véhicules spéciaux désignés pour les déchets COVID-19; ils doivent être désinfectés à l'hypochlorite de sodium ou à l'aide de tout désinfectant chimique approprié après chaque voyage.
- ▶ Les installations communes de traitement des déchets biomédicaux requises de fonctionner pendant des heures supplémentaires et les installations hospitalières existantes peuvent être utilisées pour l'élimination des déchets COVID-19 au cas où les installations de traitement ne seraient pas disponibles. En outre, les usines d'incinération des déchets ménagers sont invitées à incinérer les déchets COVID-19 en cas d'augmentation des quantités.
- Les citoyens mis en quarantaine à domicile ont été priés de contacter les organismes locaux pour faire collecter les déchets.
- ▶ Une équipe de travailleurs distincte est chargée de la collecte des déchets en porte-à-porte, des centres de dépôt des déchets et des foyers de quarantaine. Ces travailleurs sont formés à l'assainissement, à la collecte des déchets biomédicaux et aux mesures de précaution à prendre pour manipuler les déchets biomédicaux.

ITALIE

L'Organisation italienne de la santé et le ministère de la santé ont publié des instructions établissant une distinction entre deux grandes catégories de flux de déchets municipaux générés par les ménages.

Type 1 - Déchets municipaux générés par les ménages ayant des cas positifs de COVID-19 en isolement ou des personnes en quarantaine obligatoire

- ▶ Ils doivent être classés comme déchet médical infectieux (dangereux).
- ▶ Les procédures de gestion doivent être conformes à la réglementation en vigueur pour ce type de flux de déchets (opérations gérées par des entreprises spécialisées, collecte à l'aide de sacs normalisés, stérilisation, installations de traitement spécialisées, etc.).
- ▶ Il n'y a pas de collecte séparée et tous les types de déchets sont collectés en tant que déchets résiduels.
- ▶ Les déchets doivent être placés dans un premier sac, puis dans un second avant de sortir le sac de la maison pour la collecte quotidienne.
- ▶ Si possible, une poubelle ou un conteneur avec une pédale est utilisé pour les sacs de déchets.
- ▶ Les sacs doivent être attachés (avec de la ficelle ou du ruban adhésif) à l'aide de gants à usage unique, et les sacs ne sont pas pressés avec les mains.

- Les animaux domestiques ne doivent pas s'approcher des sacs à déchets.
- Livrez les déchets à la collecte selon le système en place.
- Si la personne en isolement / quarantaine ne peut pas livrer les déchets pour le service de collecte, l'autorité locale doit mettre en place un service spécifique avec du personnel spécialisé.

Type 2 - Déchets municipaux générés par les ménages sans cas positifs de COVID-19 en isolement ou de personnes en quarantaine obligatoire

- Ils sont collectés conformément au système de collecte séparée en place.
- Les tissus, masques, gants à usage unique (**potentiellement infectieux**) doivent être inclus dans le flux de déchets résiduels qui doit être acheminé dans deux sacs fermés par une ficelle ou du ruban adhésif.
- Il est vivement recommandé aux travailleurs de respecter les règles de sécurité au travail établies par le ministère de la santé, d'utiliser des EPI, de nettoyer fréquemment les EPI et les combinaisons, de remplacer les gants à usage unique en cas de risque de contamination et d'assainir les cabines des véhicules
- Les instructions pour les soignants des personnes âgées sont de ne pas traiter les déchets de la typologie 1, ils peuvent traiter les déchets de la typologie 2, en adoptant des mesures de prévention spécifiques conformément à la directive de la ville
- Le traitement des déchets résiduels doit être conforme aux règles locales, en donnant la priorité aux installations d'incinération (s'il y en a).

TURQUIE

- Amélioration de l'EPI du personnel chargé de la collecte des déchets par les collectivités locales.
- La fréquence de la collecte des déchets doit être augmentée.
- Les citoyens doivent fermer hermétiquement les sacs à déchets et s'assurer que les objets coupants ou perforants n'endommagent pas les sacs.
- Les déchets ménagers provenant des zones de quarantaine doivent être gérés comme des déchets médicaux et éliminés dans des installations de stérilisation des déchets médicaux.

Préparé en mai 2020 par :

ONU-Habitat (Mr. Kartik Kapoor, Ms. Francesca Calisesi, Ms. Nele Kapp, Ms. Nao Takeuchi and Ms. Shiho Jinno)

Organismes contributeurs :

ACRplus, CCAC, ISWA-YPG, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, ONU-Habitat, PNUE-IETC, Waste NL, TERI INDE